



Politique des gestions des pénalités en compétition

Le Club de nage synchronisée Les Nixines croit en l'importance de sensibiliser les entraîneurs et les nageuses aux coûts engendrés par le non-respect de certaines règles en compétition. À cet effet, le Club tient à établir une procédure à ce sujet.

1. Pénalité pour les entraîneurs

- 1.1. Le Club s'engage à payer le montant d'une pénalité si celle-ci est hors du contrôle de l'entraîneur. En cas de non-respect du règlement tel que décrit dans le manuel de la fédération, le salarié devra donner du temps au Club de façon bénévole afin de compenser pour le montant engendré par la pénalité.
- 1.2. Advenant le cas d'une deuxième pénalité, le salarié devra s'acquitter du montant total imposé.

2. Pénalité pour les officiels

- 2.1. Le Club s'engage à payer le montant d'une pénalité si celle-ci est hors du contrôle de l'officiel. En cas de non respect du règlement tel que décrit dans le manuel de la fédération, l'officiel sera rencontré et sera averti une première fois. Le Club fera signer une entente comme quoi l'officiel a été mis au courant de l'avertissement.
- 2.2 Advenant le cas d'une deuxième pénalité, l'officiel devra s'acquitter du montant total imposé.



3. Pénalité pour les nageuses

- 3.1. La nageuse qui se voit attribuer une pénalité monétaire lors d'une compétition recevra lors d'un premier constat, un avis écrit sur le montant que le Club doit payer. Le Club s'engage à payer le montant de cette pénalité.
- 3.2 Advenant le cas d'une deuxième pénalité pour les mêmes raisons, la nageuse devra donner du temps au Club de façon bénévole afin de compenser pour le montant engendré par la pénalité.

Cette politique sera jointe au contrat de travail de l'entraîneur et devra être signée par celui-ci lors de l'embauche ou du renouvellement idéalement, après le congrès annuel de Synchro Québec.

Nom de l'entraîneur :

Président(e) du CA:

Date:

Cette politique a été adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2017.
Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet du Club Les Nixines à l'adresse suivante :
lesnixines.weebly.com
Courriel : lesnixines@hotmail.ca